

Réponses sur la solution tram – 30 novembre 2009

Bonjour à tous

En tant que président de l'ADLPG, je ne peux que me réjouir de voir que tous les acteurs locaux adoptent des positions convergentes pour résoudre les problèmes de déplacement dans le Golfe de St Tropez et au delà.

Deux remarques cependant doivent nuancer le propos pour que les solutions proposées s'imposent auprès des responsables économiques et politiques:

1- Suite à de nombreuses démarches de l'ADLPG pour présenter le projet de tram du littoral (Ste Maxime-St Tropez) et la nécessaire navette ferroviaire Le Muy-Ste Maxime, les élus et responsables du Conseil Général ont manifesté un intérêt évident à ces projets (Monsieur Hubert Falco, secrétaire d'Etat, Monsieur Pruvot, directeur des routes et transports au CG83, MM les conseillers généraux des cantons de Ste Maxime et St Tropez, Mesdames et Messieurs les maires des communes du Golfe....) MAIS, par courrier reçu courtant 2008, Monsieur le Préfet du Var nous signifie qu'"aucune solution nouvelle de transport public, transport en site propre... ne peut voir le jour, tant que les communes du Golfe ne constituent pas une Autorité Organisatrice des Transports (AOT) qui seule peut prendre des décisions en matière de transport public". Les douze communes du Golfe n'ont apparemment pas encore fait de démarches en ce sens. Or celle-ci est préalable à toute proposition structurée de transport en site propre pour les sections Le Muy-Ste Maxime, et Ste Maxime-St Tropez voire au delà, vers Cavalaire et vers les Issambres.

2- Les projets de tram ont été récemment étudiés par les uns et les autres et l'ADLPG s'est investie dans ce sens (cf site <http://www.adlpg.com/>), mais d'autres solutions doivent également être examinées comme la loi LOTI sur les transports intérieurs nous y oblige. Notre dernière assemblée de l'ADLPG a ouvert le débat dans ce sens.

Récemment, plus de 300 personnes travaillaient sur les mêmes problématiques au niveau de la région Rhône-Alpes (Séminaire GART du 6 novembre 2009). Tous les acteurs régionaux et nationaux étaient rassemblés, notamment le CERTU, et les trois principaux constructeurs de transports par câble, ainsi que de nombreux exploitants de tram (Lyon, Grenoble...)

Il en résulte que sur les 15 dernières réalisations de lignes de tram, les coûts peuvent être évalués dans la fourchette 30-50 millions du kilomètre, soit près de 160 millions pour la seule portion Ste Maxime-St Tropez....

De plus la solution tram reste très énergivore et provoque des nuisances sonores.

La solution tram reste bien sûr très intéressante, mais doit être étudiée en parallèle avec d'autres solutions, notamment le transport par câble. Rien qu'en Rhône-Alpes, 20 projets de transport par câble en zone urbaine ou péri urbaine ont vu le jour, et certains sont en phase de programmation (Crolles-Brignoud...).

Le fichier joint donne une estimation comparative des coûts d'investissement et d'exploitation des différents modes de transport. Le transport par câble se positionne en premier pour tous les paramètres étudiés, compte tenu des évolutions technologiques majeures dans ce domaine. Le fichier joint présente une dizaine de réalisations en zone urbaine. Les coûts d'infrastructure restent proches de 3 millions/km, soit 10 fois inférieurs aux coûts du tram, (sans parler des coûts d'une infrastructure routière désuète type projet COSMA, totalement dépassée aujourd'hui compte tenu des textes Grenelle 2).

Les coûts d'exploitation sont les plus bas de toutes les autres propositions.

En conséquence, nous pensons que toutes les solutions doivent être étudiées et discutées avec le recul que l'on possède maintenant sur les diverses options possibles (par ex tram voie unique Ste Maxime- St Pons les Mures, transport par câble Ste Pons-La Foux- St Tropez sans survol de propriétés bâties..., navette ferroviaire Ste Maxime Le muy ou gare LGV).

L'ADLPG reste donc disponible pour discuter avec tous les acteurs locaux et régionaux pour faire avancer des projets de transport en site propre indispensables pour l'avenir tant économique que touristique de notre territoire, qui compte plus de 300 000 résidents l'été, sans aucune desserte digne de ce nom, hors l'usage exclusif de la voiture sur un réseau saturé et dangereux, en cours de réaménagement.

Nous vous prions de recevoir nos plus sincères salutations dans l'espoir de voir réaliser ces ambitieux projets
Y Lequin
Président ADLPG
Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Grenoble